

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Personne Publique :** Commune de GUAINVILLE

**Objet :** Travaux de voirie impasses Baudus et du Verger et Gagneauville

**Remise des offres :** date et heure limites de réception : **21 mai 2019 à 19heures**

**Définition de la procédure :** La Présente consultation est lancée en application de la **procédure adaptée** définie à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Documents fournis aux candidats :**

Le présent dossier de consultation est constitué :

- Du présent règlement de consultation ;
- D'un contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P.) ;
- D'un descriptif des travaux à réaliser ;
- D'un bordereau de prix unitaires ;
- D'un détail estimatif.

**Modifications de détail au dossier de consultation :** La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Délai de validité des offres :** Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Présentation des offres :** Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

**Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s). Les autres pièces particulières constitutives du marché seront signées par l'attributaire du marché.**

**Les prix du marché seront établis en euros**

## **Composition de l'offre à remettre par les candidats :**

Le dossier remis par les candidats devra contenir les documents suivants dûment complétés et signés :

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) dans laquelle doivent figurer a minima : les moyens humains et matériels, le chiffre d'affaire des trois derniers exercices et les références) ;
- Le contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P);
- Le bordereau de prix unitaires ;
- Le détail estimatif,
- Le descriptif des travaux
- Le mémoire technique comportant notamment les références du candidats pour des missions analogues effectuées au cours des 3 dernières années (intitulé de l'opération, son montant, la prestation exercée, la date et la maîtrise d'ouvrage, ainsi que les certificats de capacités conforme à l'original.
- L'attestation responsabilité civile valide,
- Les certificats et attestations des articles 51 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,
- Les certificats et attestations des articles 52 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,
- Les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail,
- les certificats relatifs aux impôts et taxes accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour 2016.

## **Conditions administratives particulières :**

- En application de l'article 45-III du décret 2016-360, si le candidat se présente sous forme de groupement, quelqu'en soit la forme, le mandataire sera solidaire de l'ensemble des membres.
- En cas de pli incomplet, il sera possible de demander à tous les candidats dont certains documents et/ou informations sont absents de compléter celui-ci.
- Les candidatures seront jugées au vu des garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.
- En cas d'erreur de calcul, les montants du bordereau des prix unitaires prévaudront sur tout autre montant
- Le représentant du pouvoir adjudicateur (ou son délégué) pourra attribuer directement le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Toutefois, s'il l'estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés ci-dessous. Les candidats ayant présenté une offre anormalement basse ne pourront participer à ces éventuelles négociations. Ces négociations éventuelles se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

## **Les critères d'attribution :**

- o Qualité : 40 % (au vu du mémoire technique)
- o Prix : 60 % selon la formule suivante :
  - offre la moins disante / offre à comparer x 60

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Commune de GUAINVILLE

Madame le Maire

377 rue du Bourg

28260 GUAINVILLE

Offre pour : Travaux de voirie impasses Baudus et du Verger et Gagneauville

« **NE PAS OUVRIR** »

Elle devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

– Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur autorise les plis adressés par voie dématérialisée.  
Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

**Renseignements complémentaires :** Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Commune de GUAINVILLE, Madame le Maire, 377 le bourg

28260 GUAINVILLE

Ou par mail : [mairie.guainville@orange.fr](mailto:mairie.guainville@orange.fr)

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.